

Association
Pour la Promotion
et la Sauvegarde
du Massif Forestier de HAYE

Fédération
Meurthe-et-Mosellane pour la
Promotion de l'Environnement
et du Cadre de Vie – FLORE 54

Association
Laxovienne Pour la
Protection des Espaces
ALPE Laxou

Nancy le 15 février 2013

Objet : préparation du périmètre
en vue du classement du
Massif Forestier de Haye.

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
1, Rue du Préfet ERIGNAC – CO 60031
54 038 NANCY Cedex.

Monsieur le Préfet,

Le lundi 11 février 2013, en présence de M. Christophe FOTRE, de Madame Ghislaine GOSSOU et de Monsieur Philippe SCHOTT s'est tenue dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires une réunion de travail et d'échanges pour préciser les projets de périmètre à retenir et à soumettre à l'enquête publique en vue du classement du massif en forêt de protection.

Cette réunion maintient bien l'esprit d'une concertation ouverte impliquant les associations et les services de l'Etat en charge du dossier et nous vous en remercions.

De nombreux points, que nous avons pu relever sur le site Extranet dédié de la Préfecture ou lors de rencontres avec certaines collectivités, ont pu être évoqués lors de cette réunion et font apparaître une première évolution entre le souhait des maîtres d'ouvrage et les propositions qui nous ont été présentées ce jour.

Après analyse des propositions et des secteurs évoqués, les associations considèrent :

- I - que certaines zones exclues sont cependant en cohérence avec la démarche de protection du massif de Haye (emprises de 45 mètres le long des autoroutes, emplacements pour la réalisation de bassins de rétention, virage en bas de côte à Houdemont, zones permettant l'accès et l'entretien d'équipements situés sur le massif...);
- II - que d'autres secteurs bien que non proposés au départ par les collectivités ont été intégrés au périmètre (forêts ou parties de forêt à Ludres, Neuves-Maisons, Nancy, Villers-lès-Nancy, emprises sur la ZAC de Velaine...) ou proposés par les communes mais non retenus au départ puis finalement intégrés (bois communal de Laxou) ;
- III - que d'autres propositions nécessitent des précisions et des explications complémentaires (bois des Fourasses à Villers-lès-Nancy, emprises pour un passage à faune sur l'A31 entre la D199 et la sortie Velaine, routes départementales D92 et D909 ou encore emprises concernant certaines routes communales) ;
- IV - que l'exclusion de certaines emprises proposée est en contradiction avec la démarche de protection du massif de Haye et suscite une forte opposition de la part des associations :
 - a- le collectif des associations demande que le classement d'une partie de la zone de loisirs de Velaine, comme cela avait été proposé lors des réunions des groupes de travail, soit reconsidéré ; les dispositions prises concernant la ZAC de Velaine, contiguë, peuvent être appliquées sur cette partie nord-est de la zone en ce qui concerne quelques bâtiments, permettant ainsi d'inclure plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires dans le périmètre de protection.

- b- le projet d'emprise d'environ 60 hectares qu'il est envisagé d'exclure du périmètre de protection à Laxou La Sapinière fait apparaître une très forte contestation de la part du collectif des 62 associations.

La non prise en compte des enjeux qui sont à l'origine de notre demande de classement du massif le 4 octobre 2006 puis de la création d'un collectif en 2007, lui-même appuyé par une pétition qui avait rassemblé plus de 17 000 signatures, ne peut être acceptée.

Il nous paraît tout à fait inconcevable de voir se réaliser une sortie routière ou autoroutière dans ce secteur où de très nombreux facteurs plaident en défaveur d'un tel projet (ex : les conditions de circulation sont déjà complexes et cet échangeur ne déboucherait nulle part ; cette zone est la partie de l'agglomération située dans le massif la plus fréquentée par le public...).

De plus cette zone fait partie intégrante du bois des Fourasses et est maintenant classée en ZNIEFF et en ENS et elle comprend des espèces protégées.

Le collectif des associations demande à pouvoir rediscuter rapidement des enjeux liés à ce secteur et précise qu'il ne s'oppose pas à des aménagements futurs qui pourraient favoriser l'accès à un parking de dissuasion sur le site des « anciennes carrières Bernard » avec un débouché dans l'axe de la rue du Barrois.

Le collectif des associations réitère sa demande avec insistance pour que toute la zone située derrière et à proximité immédiate d'Auchan soit intégrée au périmètre et donc classée en forêt de protection.

Dans l'attente d'une rencontre, afin de pouvoir échanger rapidement sur d'autres propositions émanant de vos services, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Monsieur François PETIT
Association du Massif de Haye

Monsieur Raynald RIGOLOT
Fédération FLORE 54

Madame Thérèse DAGUENET
Association ALPE Laxou

Adresse de correspondance :

FLORE 54 chez M. RIGOLOT Raynald – 65 Rue Léonard BOURCIER –
54000 NANCY – Tél.03.83.98.12.44. – mail : rflore54@wanadoo.fr

Courrier en copie :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Monsieur le Maire de Laxou, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le président du syndicat mixte de la zone de loisirs de Velaine, Monsieur le député de la 2^o circonscription, Monsieur le Président du SCOT Sud 54, Monsieur le Directeur Territorial de l'ONF, Monsieur le Conseiller Général du canton de Laxou, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par le classement du massif forestier, Messieurs les présidents des communautés de communes concernées par le classement du massif forestier, Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des associations adhérant à FLORE 54 et des membres des 62 associations du collectif de défense du massif forestier de Haye.